

COMMUNE DE BON-ENCONTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du MERCREDI 9 JUILLET 2025 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 9 JUILLET à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 3 juillet 2025, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Étaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. BIELLE-BIARREY Laurent, M. ROULET Pascal, Mme VILLA Pierrette, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, M. GABEN Stéphane, M. JEANNE Vincent, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, M. BRUGIDOU David.

Excusés :

M. MOINEAU Philippe pouvoir à Mme CHATOT Magali.
Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte pouvoir à Madame Le Maire.
Mme PAILHORIES Anne pouvoir à Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline.
M. COUDERC Patrick pouvoir à M. GALABERT Vivian.
Mme FERRAND Isabelle pouvoir à M. AMELING Christian.
Mme TABANON Chantal pouvoir à M. BIELLE-BIARREY Laurent.
M. BRUNOT Philippe pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.
M. VIDAL Jean-Christophe pouvoir à Mme DERHOURHI Martine.
M. SCHEIFF Yanik pouvoir à Mme DERRAMOND Laurence.

Absents :

Mme BARRAULT Simone.
Mme COTTET Aurélie.
M. GEORGES Raymond.
M. MONTOY Alain.

Monsieur Stéphane GABEN a été désigné secrétaire de séance.

2025.35 OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET AMIS DE LA RESISTANCE (ANACR).

VOTE : 25 Pour.

I - Exposé des motifs :

L'Association Nationale des Anciens Combattants et Résistants amis de la résistance du Lot et Garonne a sollicité la commune afin d'obtenir une subvention exceptionnelle pour récompenser les participants au concours National de la Résistance et de la Déportation sur le Lot et Garonne sur le thème « Libérer et refonder la France 43-45 ».

De nombreux collégiens et lycéens du Département au nombre de 600 cette année, participent à ce concours. A l'issue, les lauréats académiques reçoivent leur prix lors

d'une cérémonie qui a été organisée le 11 juin 2025. 26 collégiens de La Rocal ont ainsi été récompensés en ce 80ième anniversaire des débarquements et de la Libération.

II - Considérants et références juridiques :

Considérant la participation d'une trentaine d'élèves du Collège La Rocal,

Considérant le coût des récompenses supporté par l'association,

Je vous propose, Mes Chers Collègues, de verser une subvention exceptionnelle de 100 euros à l'ANACR.

Je vous en remercie.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 100 euros à l'ANACR.

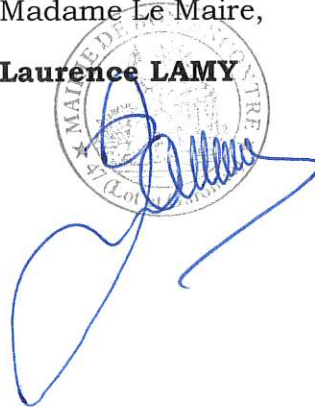
Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Affichage le 15 juillet 2025

Pour copie conforme,

Madame Le Maire,

Laurence LAMY



Le secrétaire de séance,

Stéphane GABEN

